

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

### EXTRAIT N° 07.24 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

#### SEANCE DU 12 MARS 2024

##### Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 18
- Présents : 11
- Votants : 13 (2 procurations)
- Suffrages exprimés : 13 (13 pour)
- Secrétaire de séance : M. Jean-Yves SIGAUD

Le douze mars deux mille vingt-quatre, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le premier mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch à Lazer, sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, Président de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch.

**Présents :** D'HEILLY Alain, DUPRAT Jean-Marc, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, GAY Robert, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel.

**Représentés :** DURANCEAU Damien représenté par GARCIN Martine à qui il a donné procuration.  
TEMPLIER Jean-Pierre représenté par SPAGNOU Daniel à qui il a donné procuration

**Absents excusés :** ARLAUD Véronique, ARMAND Florent, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent, TENOUX Gérard.

#### **ORDRE DU JOUR : Marché pour la location d'engins, d'outillage et de véhicules**

L'un des objectifs fixés par le conseil communautaire dans le cadre des orientations budgétaires 2024 est de mettre en œuvre toutes les mesures permettant de maîtriser au mieux les charges à caractère général. Ainsi, afin de contenir les dépenses de fonctionnement du budget général, il est proposé de réaliser de plus en plus de missions techniques en interne. A cet effet, des engins, de l'outillage et des véhicules spécifiques sont parfois nécessaires (camions, grues, pelles mécaniques). Ces besoins restants ponctuels, l'acquisition de ces matériels ne semble pas opportune. Il est donc proposé de lancer une consultation pour leur location.

Le marché serait alloué de la manière suivante :

- Lot 1 : Location d'engins et d'outillages
- Lot 2 : Location de véhicules.

Il serait passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande et conclu pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois 12 mois, soit une durée totale de 48 mois.

Le montant maximum de cet accord-cadre (reconductions comprises) étant estimé à 72 000 € HT, la consultation serait établie selon une procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- approuve le lancement du marché pour la location d'engins, d'outillage et de véhicules, tel que décrit précédemment ;
- autorise le président ou son représentant à attribuer le marché à la ou les entreprises ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses en application des critères énoncés dans le règlement de la consultation ;

- autorise le président ou son représentant à signer et notifier les marchés à la ou les entreprises retenues ainsi que tous les documents nécessaires à leur exécution.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,  
Le jour de réception en Préfecture.

Pour extrait conforme

Le Président,  
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,  
Jean-Yves SIGAUD

Publiée le : 19 MARS 2024

